

FLASH
INFO



CORONAVIRUS

Attestation de déplacement COVID-19 Coronavirus (mise à jour 17 mars 2020)

Publié le 17 mars 2020

Information COVID-19 Coronavirus (mise à jour 17 mars 2020)

Suite à l'annonce du Président de la République des mesures ont été mises en place pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :

- > déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- > déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr) );
- > déplacements pour motif de santé ;
- > déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- > déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman

BP748

94 398 Orly aéroport

Cedex

☎ 01 78 18 22 22